

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement décrivent le fonctionnement, l'organisation et les prestations de l'établissement. Elles servent de référence à l'obtention du consentement éclairé du client.

Elles sont mises à disposition du public dans l'établissement en salle d'attente et sont consultables sur le site internet www.veterinaire-lucon-toutebete.fr

Elles sont également communiquées au Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires compétent.

Document établi conformément à l'article R. 242-35 du code rural et de la pêche maritime et à l'arrêté du 30 juillet 2026 relatif aux conditions générales de fonctionnement des domiciles professionnels d'exercice des vétérinaires.

1. Identification de la structure

La Clinique Vétérinaire Toute Bête, établissement de soins classé clinique vétérinaire pour animaux de compagnie, rurale (animaux de rente et petits ruminants de compagnie) et équine, est située ZA des Fontaines, 3 rue de la Millée, 85400 Luçon.

Elle est exploitée par **Toute bête**, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).

N° DPE : 507886

SIRET : 10938970000013

N° de TVA : FR70109389700

Téléphone : 02 51 97 20 49

Courriel : cliniquetb85@gmail.com

Site internet : www.veterinaire-lucon-toutebete.fr

Tout acte de médecine ou de chirurgie des animaux ou de pharmacie vétérinaire réalisé par ou sous la responsabilité d'un vétérinaire exerçant dans ou depuis ce domicile professionnel est soumis aux présentes CGF.

2. Réseaux et communautés professionnels

Les vétérinaires exerçant au sein de l'établissement sont liés aux réseaux et/ou communautés professionnels suivants : Smartemis

3. Espèces traitées

Les espèces habituellement traitées dans l'établissement de soins sont les suivantes : chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie, ruminants et équins.

Il peut arriver qu'il faille orienter le client vers un autre établissement de soins plus à même de soigner une espèce ou un type d'animal pour laquelle nous n'avons pas la compétence, le matériel ou la responsabilité civile professionnelle (RCP) nécessaire.

Dr Nacophile, Nuillé d'Aunis pour les NAC et Onins pour les référés en équine.

4. Prestations proposées

- Consultations de médecine générale
- Consultations d'ostéopathie assurées par M Killian Mougel, inscrit au Registre National d'Aptitude n°OA1833 et Mme Alexiane Bossavit inscrite au Registre National d'Aptitude n°OA400
- Evaluation comportementale pour le Dr vétérinaire Pascal Marchand
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

- Chirurgie orthopédique (hors cas complexe, le cas échéant par un intervenant extérieur avec l'accord du client.)
- Analyses sanguines :
 - Effectuées par nos soins avec le matériel Idexx Catalyst Procyte
 - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client.
- Anesthésies générales (fixes et gazeuses) : protocole choisi en fonction de la nature de la chirurgie, de la race, des antécédents médicaux et de l'âge de l'animal
- Prise en charge de la douleur : une attention particulière est portée à la prévention et au traitement de la douleur.
- Imagerie médicale :
 - Réalisation de radiographies Medex Evolutix Digital Radiology
 - Echographie (hors échocardiographie) Esaote Mylab Fox
- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

5. Modalités d'accueil et de fonctionnement

Horaires d'ouverture de l'établissement de soins :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Les consultations ont lieu sur rendez-vous

Prise de rendez-vous et contact rapide avec l'établissement : téléphone 02 51 97 20 49, courriel cliniquetb85@gmail.com, site internet www.veterinaire-lucon-toutbete.fr.

6. Personnel affecté aux soins des animaux

Personnel vétérinaire titulaire du domicile professionnel d'exercice :

- Dr Pascal MARCHAND, diplômé en médecine vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 1994, n° Ordinal 12030

Personnel vétérinaire :

- Dr Christophe DECOCK, diplômé en médecine vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse en 2002, n° Ordinal 16376

- Dr Léa MIGNON, diplômée en médecine vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon en 2023, n° Ordinal 33836

- Dr Christophe DURAND, diplômé en médecine vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse en 1991, n° Ordinal 11516

- Dr Maxime ARPENTINIER, diplômé en médecine vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Alfort en 2020, n° Ordinal 31225

- Dr Ségolène BARSACQ, diplômée en médecine vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 2019, n° Ordinal 30074

- Dr Maël GUILLO, diplômé en médecine vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes en 2020, n° Ordinal 30112



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Personnel non vétérinaire :

- Madame Martine BOURDIN-FUMERON, ASV échelon 5
- Madame Océane RIVASSEAU, ASV échelon 5
- Madame Julie LEINBERGER, ASV échelon 5
- Madame Chloé BENAUD, ASV échelon 5
- Madame Céline ROUDERGUES, ASV échelon 4
- Madame Chloé GENTREAU, ASV échelon 4
- Madame Noémie FERDINAND, ASV échelon 4,
- Madame Stéphanie CHARNOLE, ASV échelon 4
- Madame Solenn BOITTELLE, ASV échelon 3
- Madame Benjamine RABILLE, ASV échelon 3
- Madame Julie MARTINET, ASV échelon 3

7. Délégation des actes vétérinaires

Aucun acte vétérinaire n'est délégué au sein de l'établissement.

8. Surveillance des animaux hospitalisés

La surveillance des animaux hospitalisés est permanente pendant les heures d'ouverture. Durant les nuits, aucune surveillance systématique n'est assurée. Un examen est réalisé le soir avant la fermeture. En cas d'état critique, un transfert vers une structure vétérinaire assurant les soins 24h/24 sera proposé (CHV Altantia à Nantes et clinique St Roch à la Rochelle).

9. Prise en charge d'un animal contagieux

La salle de consultation où a été examiné un animal contagieux est désinfectée dès la sortie de l'animal.

En cas d'hospitalisation, l'animal contagieux est placé dans un local prévu pour cet usage. Les mesures d'hygiène nécessaires (désinfection, utilisation de matériel dédié aux soins de l'animal) sont mises en œuvre durant son hospitalisation. Le local est désinfecté après sa sortie de la clinique

10. Permanence et continuité des soins

Permanence des soins :

Pour les animaux de compagnie et pour les équins :

La clinique vétérinaire assure les astreintes téléphoniques en journée en dehors des heures d'ouverture.

La prise en charge des animaux est assurée sur appel téléphonique au 0251972049 qui vous transférera vers le vétérinaire de garde de la clinique.

Le vétérinaire qui assure la garde ne se trouve pas sur le site de la clinique mais s'y rend en fonction des appels d'urgence et des besoins des animaux hospitalisés.

En cas d'impossibilité d'intervenir sur les ruminants, la permanence des soins est assurée par les DR Nowicky Nicolas et Blanchet Gwenda SELARL VET'O RURAL n° ordre 507401

Continuité des soins :

Notre établissement assure la continuité des soins pour tous les animaux pris en charge.

11. Conditions tarifaires et modalités de règlement

Les tarifs sont affichés en salle d'attente et disponibles sur demande. Un devis peut être proposé et signé pour les actes non urgents ou hospitalisations.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Moyens de paiement acceptés : cartes bancaires au comptant, virements, espèces, chèques, tiers-payant via certaines mutuelles.

Le règlement est dû à la fin de chaque consultation ou en sortie d'hospitalisation. Un acompte de 30% pourra être demandé pour une hospitalisation longue durée ou intervention lourde

12. Accès au code de déontologie vétérinaire

Le Code de déontologie vétérinaire peut être consulté sur le site officiel Légifrance :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000006168195/

13. Confidentialité et données personnelles

Les données personnelles des clients sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Responsable du traitement : SAS toute bête 3 rue de la millée 85400 Luçon cliniquetb85@gmail.com.

Finalités principales du traitement : gestion des dossiers clients et patients, rendez-vous, suivi des soins, facturation, gestion administrative.

Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité peuvent être exercés auprès de : SAS toute bête 3 rue de la millée 85400 Lu

14. Réclamations – Litiges – Médiation

En cas de différend à caractère déontologique :

En cas de litige à caractère déontologique, le Conseil régional de l'Ordre Pays de la Loire :

11 Rue du Chemin Rouge bâtiment F, 44300 Nantes

tel : 02 40 50 06 63 - mail : cro.pdl@ordre.veterinaire.fr

En cas de différend financier : Médiateur de la consommation

Le médiateur des litiges de la consommation de la profession de vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différends financiers survenant entre tout détenteur d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (notamment ceux relatifs aux honoraires, à des prestations ou ventes accessoires).

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr ou par voie postale : Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

15. Assurance responsabilité civile professionnelle

Les coordonnées de la compagnie d'assurance en charge de notre responsabilité civile professionnelle (RCP) sont les suivantes :

Abeilles assurance 22 place du Minage 85400 Luçon

N° contrat : 76643770

16. Contrat de soins, conditions particulières

Tout traitement, anesthésie ou chirurgie comporte un risque thérapeutique. Ces risques sont expliqués verbalement, et par écrit si nécessaire, via un contrat de soins. En cas de comportement agressif,



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

*l'utilisation de moyens de contention pourra être nécessaire pour la sécurité de l'animal et du personnel.
Le client déclare avoir pris connaissance et accepter ces conditions.*

17. Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Phoenix, 6 rue de Dion Bouton 44116 Vieillevigne 0970193027, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client

18. Admissions particulières

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés, en laisse et présentés par une personne majeure.

*Les animaux errants sont sous la responsabilité de la mairie de la commune où ils ont été retrouvés.
La clinique n'accepte pas de recueillir ces animaux errants. Le personnel de la clinique peut vous aider à vérifier si l'animal est identifié mais ne peut en aucun cas communiquer à un tiers les coordonnées du propriétaire.*

Document mis à disposition de la clientèle et communiqué au Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires compétent.

Fait à Luçon, le 28/09/2026

CLINIQUE VÉTÉRAINAIRE
TOUTE BÊTE
D' MARCHAND Pascal
N° Ordre 12030 - 3 Rue de la République
85400 Luçon - Tél. 02 51 54 25 49

